



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LE TEMPS PASSE – Constitution de société

Référence : L029354

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 24 janvier 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LOCRONAN du 15 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : LE TEMPS PASSE Siège : 4 rue du four, 29180 LOCRONAN Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : Crêperie – Salon de thé – épicerie fine Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Olivia CASTEL, demeurant 9 voie romaine – La Gare de Quéménéven 29180 QUEMENEVEN Directeur général : Monsieur Sylvain CASTEL, demeurant 9 voie romaine – La Gare de Quéménéven 29180 QUEMENEVEN La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. POUR AVIS Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)